



ARRETE DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CHAMBLES (LOIRE) :

ARRETE DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CHAMBLES (LOIRE) :

- **VU** le Code de la Route,
- **VU** le Code des Communes,
- **CONSIDERANT** les problèmes de sécurité routière et de tranquillité publique liés à la circulation des véhicules dans la Commune de CHAMBLES à l'occasion de : Vide-Greniers le Dimanche 31 Août 2025,

A R R E T E

ARTICLE 1er :

La circulation et le stationnement seront interdits pour les véhicules à moteur en permanence :

Le Dimanche 31 Août 2025

De 4H à 20H :

- Place de la Mairie
- Chemin du Fangeat
- Rue de l'église
- Chemin de Ronde
- Rue de la Pive

ARTICLE 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de St-Just-St-Rambert

Fait à Chambles, le 25 Août 2025

**La Maire
Pierre GIRAUD**




**PAR DÉLÉGATION DU MAIRE,
Emilien JOUSSERAND
ADJOINT**